

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2020

Le douze mars deux mille-vingt à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GENEAU Michel, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BERTRAND Alain	GENEAU Michel	RULLIER Jean-Jacques
BOUDEAUD Nathalie	FEILLEUX Christelle	BONNEAU Régis
DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine	TREBUCHET Gérard
FORT Claude	LAIDET Michel	ROCHARD Cédric
ROBIN Robert		

Absent : Madame PEREZ Emmanuelle

Procuration : Madame PEREZ Emmanuelle donne procuration à Madame BOUDEAUD Nathalie.

Madame METREAUD Christine a été élue secrétaire de séance : 14 POUR.

Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2020 : 14 POUR

Lecture et approbation de l'ordre du jour : 14 POUR.

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 18h54.

1. DÉLIBÉRATIONS A VOTER :

1.1 Compte de gestion 2019 – Budget Principal

Objet : Compte de gestion 2019 – Budget Principal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le percepteur, Monsieur Frédéric ERB.

Monsieur le Maire présente aux élus les comptes de l'année 2019 et précise que le Compte de Gestion est conforme dans ses écritures au Compte Administratif.

Monsieur le Maire demande aux élus de voter le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le Compte de Gestion 2019 de la commune de Saint Léger.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.2 Compte de gestion 2019 – Budget Annexe Les Rives de la Seugne

Objet : Compte de gestion 2019 – Budget Les Rives de la Seugne

Madame METREAUD expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le percepteur, Monsieur Frédéric ERB.

Madame METREAUD présente aux élus les comptes de l'année 2019 et précise que le Compte de Gestion est conforme dans ses écritures au Compte Administratif.

Madame METREAUD demande aux élus de voter le compte de gestion 2019 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le Compte de Gestion 2019 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.3 Compte administratif 2019 – Budget Principal

Objet : Compte administratif 2019 – Budget Principal

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire expose aux élus le compte administratif 2019 de la commune de Saint Léger.

Monsieur LAIDET est élu président de séance pour le vote du compte administratif.

Présentation des comptes :

Investissement	Budget primitif 2019 + DM	Réalisé 2019	Restes à réaliser
Dépenses	617 257.37 €	414 643.28 €	174 184.78 €
Recettes	617 257.37 €	473 546.38 €	55 700.00 €
Fonctionnement	Budget primitif 2019 + DM	Réalisé 2019	Restes à réaliser
Dépenses	710 520 €	450 517.11 €	-----
Recettes	710 520 €	618 320.25 €	-----

Etant donné les reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement + 157 659.89 €

Résultat reporté investissement - 72 301.13 €

Considérant les restes à réaliser de l'année 2019 :

Recettes : 55 700.00 €

Dépenses : 174 184.78 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2019 est de

En section de fonctionnement : 325 463.03 €

En section d'investissement : - 13 398.03 €

Monsieur le Maire sort de la salle (19h06).

Monsieur LAIDET Michel demande aux élus de voter sur les résultats susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Retour de Monsieur le Maire (19 h08).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte Administratif 2019 de la commune de Saint Léger.

1.4 Compte administratif 2019 – Budget Annexe Les Rives de la Seugne

Objet : Compte administratif 2019 – Budget Annexe Les Rives de la Seugne

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire expose aux élus le compte administratif 2019 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Monsieur LAIDET Michel est élu président de séance pour le vote du compte administratif.

Présentation des comptes :

Investissement	Budget 2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser
Dépenses	194 966.58 €	0.00 €	-----
Recettes	194 966.58 €	28 525.00 €	-----
Fonctionnement	Budget 2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser
Dépenses	235 148.40 €	28 525.00 €	-----
Recettes	235 148.40 €	28 525.00 €	-----

Etant donné les reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement - 18 233.94 €

Résultat reporté investissement - 93 705.34 €

Considérant les restes à réaliser de l'année 2019 :

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2019 est de

En section de fonctionnement : - 18 233.94 €

En section d'investissement : - 65 180.34 €

Monsieur le Maire sort de la salle (19 h10).

Monsieur LAIDET Michel demande aux élus de voter sur les résultats susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Retour de Monsieur le Maire (19h12).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte Administratif 2019 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

1.5 Affectation du résultat 2019 – Budget Principal

Objet : Affectation du résultat 2019 budget principal

Suite à la présentation du compte administratif, Madame METREAUD Christine résume l'affectation du résultat 2019 pour ce budget :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent de 167 803.14 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 131 882.81 €

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : 193 580.22 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) : déficit de 13 398.03 €

Madame METREAUD Christine demande aux élus de délibérer.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat 2019 pour le budget primitif.

1.6 Affectation du résultat 2019 – Budget Annexe Les Rives de la Seugne

Objet : Affectation du résultat 2019 Budget Annexe Les Rives de la Seugne

Suite à la présentation du compte administratif, Madame METREAUD Christine résume l'affectation du résultat 2019 pour ce budget :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : 0 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0 €

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : 0 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) : - 65 180.34 €

Madame METREAUD Christine demande aux élus de délibérer.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat 2019 pour le budget annexe Les Rives de la Seugne.

1.7 Budget Primitif 2020 – Budget Principal

Objet : Budget primitif 2020 – Commune de Saint Léger.

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire en charge des finances présente la proposition du budget principal 2020 de la commune.

Le budget 2020 est proposé comme suit :

Fonctionnement	Budget 2020	Restes à réaliser 2019
Dépenses	741 210.22 €	-----
Recettes	741 210.22 €	-----
Investissement	Budget 2020	Restes à réaliser 2019
Dépenses	319 518.42 €	174 184.78 €
Recettes	438 003.20 €	55 700.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT équilibré		
Dépenses et recettes : 493 703.20 €		

Détails des dépenses d'investissement : Opérations d'équipement 2020 :

Opérations	Propositions 2020	Restes à réaliser 2019	TOTAL BUDGET 2020
145 – Plateforme poubelles	-----	10 100 €	10 100 €
229 – Bâtiment technique -atelier	-----	18 197.43 €	18 197.43 €
230 - Voirie	59 000 €	16 741.22 €	75 741.22 €
234 – Bâtiments communaux	4 000 €	1 009.20 €	5 009.20 €
235 – Achats matériels	13 515 €	1 776.34 €	15 291.34 €
242 – Réserve foncière	47 000 €	-----	47 000 €
244 – Génie Civil	1 000 €	-----	1 000 €
245 – Eclairage Public	-----	5 511.04 €	5 511.04 €
246 – Logement Lijardière	30 000 €	22 742.89 €	52 742.89 €
247 – Square André Chauraud	-----	33 506.66 €	33 506.66 €
249 – Travaux Mairie	-----	20 000 €	20 000 €
250 – Traverse le Peu	56 037.72 €	5 300 €	61 337.72 €
251 – Protection incendie	-----	4 800 €	4 800 €
253 – Clôture Terrain Annexe	-----	2 500 €	2 500 €
254 – Tracteur Deutz 4070E	-----	32 000 €	32 000 €

Décision du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Le budget primitif 2019 du budget principal de la commune est adopté.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.8 Budget primitif 2020 - Budget Annexe Les Rives de la Seugne

Objet : Budget primitif 2020 – Budget annexe Les Rives de la Seugne.

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire en charge des finances présente la proposition du budget primitif 2020 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Le budget est proposé comme suit :

Fonctionnement	Budget 2020
Dépenses	223 611.10 €
Recettes	223 611.10 €
Investissement	Budget 2020
Dépenses	165 190.34 €
Recettes	165 190.34 €

Madame METREAUD Christine demande aux élus de délibérer.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Décision du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Le budget 2020 du budget annexe Les Rives de la Seugne est adopté.

1.9 Taux d'imposition 2020

Objet : Taux d'imposition 2020

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire en charge des finances propose aux élus de conserver les taux d'imposition de l'année 2019.

Vu le code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = 17.96 %
- Taxe Foncière bâti = 16.50 %
- Taxe Foncière non bâti = 35.48 %
- CFE: 20.81 %

- Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.10 Amortissements 2020

Objet : Amortissement 2020

Madame METREAUD Christine informe l'assemblée délibérante, qu'il est nécessaire de délibérer sur les amortissements des subventions versées au Département pour les travaux de voirie de la RD232E2 et 234 et pour les travaux du collège Émile Combes.

La dépense sera imputée au compte 6811 et la recette au compte 2804132.

Dépenses	Recettes
Mandat compte 6811 : 25 256.73 €	Titre compte 2804132 : 25 256.73 €

Vu le rapport de Madame METREAUD, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte de procéder aux amortissements susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fin de séance : 19h59

La secrétaire de séance, Madame Christine MÉTREAUD.

Le Maire, Monsieur Michel GENEAU